

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Il y a un avis favorable de la commission Education pour ce programme pour 2013. Pour la deuxième étape en septembre, nous voterons les projets périscolaire et scolaire. Et à cette époque de l'année, c'est le projet extra-scolaire qui concerne le mercredi, le week-end et les vacances.

Il intègre les engagements que nous avons pris au titre du Contrat Enfant Jeunesse pour l'extension des centres de loisirs.

M. HAVARD Michel : En vertu de l'article 17 de notre règlement intérieur, je voudrais introduire un amendement sur ce dossier, puisque vous avez pris une décision, en tout cas votre Premier Adjoint a pris la décision mardi dernier à la Conférence des Présidents, de juger irrecevable deux vœux : un qui avait été déposé par le Groupe Lyon Divers Droite et celui déposé par le Groupe Ensemble Pour Lyon. Le Premier Adjoint, ainsi que la Majorité ont décidé de rejeter l'examen de ces vœux.

M. LE MAIRE : Je veux rectifier, pour qu'il n'y ait pas de malentendu. Ces vœux seront bien présentés, tout à l'heure, par vous, il y aura la discussion que vous souhaiterez. Nous ne les recevrons pas, parce qu'effectivement, ils font partis de la politique commune de la Majorité. On aura l'occasion de s'en expliquer sur quelques dossiers d'ici la fin de la séance. Vous aurez tout à l'heure la possibilité de vous exprimer sur tous les points que vous souhaitez. Vous nous permettrez d'avoir la possibilité de voter contre.

M. HAVARD Michel : Il n'y a pas de problème là-dessus. Mais j'avais cru comprendre qu'il y avait un rejet des vœux et qu'ils n'étaient donc pas inscrits à l'ordre du jour. C'est la raison pour laquelle j'introduis un amendement.

M. LE MAIRE : Vous nous le présenterez tout à l'heure.

M. HAVARD Michel : J'introduis un amendement sur ce rapport qui vous sera distribué en vertu de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil municipal et j'expliquerai la raison de l'introduction de cet amendement si vous m'y autorisez. Il va arriver.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour nous élus centristes, l'éducation est et doit être une priorité absolue et devrait faire le consensus. Ceci est vrai au niveau national, mais c'est également vrai localement.

C'est dans ce contexte que nous soutenons pleinement la démarche de travail partenarial autour du Projet Educatif Local. Rappelons que ce projet a pour objectif de définir une offre d'actions éducatives et d'animations socio-éducatives plus cohérente, dans le respect des rythmes de vie des enfants, au bénéfice de tous les enfants et adolescents de 3 à 16 ans.

Cela concerne d'ailleurs plus particulièrement ceux qui rencontrent des difficultés spécifiques pouvant conduire à l'échec scolaire pour des raisons d'ordre familial, socio-économique ou culturel, ou en raison de handicaps divers.

Nous voterons donc avec satisfaction le volet d'activités extra-scolaire de ce Projet Educatif Local. Nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir plusieurs fois sur ce sujet.

Permettez-moi cependant, dans le cadre de ce rapport de m'étonner du refus, Monsieur le Maire, de travailler dès maintenant et de manière trans-partisane sur l'accueil périscolaire de nos enfants.

Certains Groupes d'Opposition vous ont déposé des vœux visant à la mise en place d'une Commission de travail et souhaitaient simplement que la Ville de Lyon avance sur ce dossier dans la concertation. Vous avez certes expliqué qu'il s'agissait pour vous, d'un travail prématuré.

Monsieur le Maire, il ne s'agit pas d'un travail prématuré. La modification des rythmes scolaires aura un impact fort sur nos enfants, sur l'organisation des parents, sur le fonctionnement de

nos associations sportives et culturelles, ainsi que sur la gestion des équipements sportifs et culturels également.

Il n'est donc pas trop tôt pour travailler sur un sujet qui va impacter de près ou de loin chaque Lyonnais.

Si nous voulons que ces nouveaux rythmes scolaires soient une chance pour nos enfants, nous aurons besoin de mobiliser un budget important. Des arbitrages budgétaires forts en 2014 vont être faits, et vous allez devoir les appliquer dès cet automne.

Il est donc plus que temps de commencer la concertation sur ce dossier important qui va mobiliser tous les Lyonnais et qui va concerner toutes les familles lyonnaises.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : A propos de projet éducatif local, vous n'avez pas reçu notre vœu sur la réforme des rythmes scolaires au motif qu'il est prématuré de lancer une concertation. Mais de qui se moque-t-on ?

Cela fait un an que nous savons qu'il va y avoir une réforme des rythmes scolaires.

Cela fait 10 mois que notre groupe, le premier, a demandé une concertation locale. Demande réitérée par Lyon Divers Droite à trois reprises. Depuis les autres groupes de l'Opposition nous ont rejoints.

Cela fait cinq mois que le décret ministériel est paru et qu'on nous a annoncé un débat en commission.

Aujourd'hui, malgré nos demandes répétées, malgré le temps qui passe, nous ne voyons rien venir. Point de concertation à l'horizon.

Pourquoi ce refus ? Continuerez-vous avec les mêmes méthodes, c'est-à-dire à définir un projet en catimini puis ensuite organiser un semblant de concertation ? Très souvent, nous avons dénoncé cette façon unilatérale de décider, considérant que ce n'est pas une méthode acceptable. Pas plus que ne serait acceptable une énième « concertation alibi ».

Cette réorganisation du temps scolaire nécessite une vaste concertation participative car c'est en fonction du calendrier et des rythmes scolaires que s'organise la vie d'une famille et plus largement de l'ensemble de la société.

Alors pour réussir cette réforme, bien plus complexe à mettre en œuvre qu'on ne le pense (en plus des aspects financiers), il faut une forte adhésion de toutes les parties concernées, enseignants, associations, services municipaux, et bien sûr les parents d'élèves.

Il faut donc prendre le temps de la concertation. Quand ? Avec qui ? A quel coût pour la Ville ? Pour les familles ? Cela nécessite de soumettre les scénarios aux parents, aux enseignants, aux associations qui interviennent dans les écoles, de prendre en compte les réactions et toutes les propositions.

Choisir, comme vous l'avez fait, le report à 2014, c'est vouloir se donner plus de temps pour aborder toutes ces questions de manière concertée, pour cerner au mieux toutes les attentes et tous les enjeux éducatifs. Alors assumez ce choix et lancez rapidement cette concertation !

D'autant plus que la réforme des rythmes scolaires est indissociable de la réflexion sur le projet éducatif territorial. Avec ce dernier, c'est un partenariat d'un nouveau type qui se met en place, qui peut faire bouger le système éducatif.

Cet outil est l'occasion de dialoguer entre parents, enseignants, clubs, animateurs, élus, dans un cadre où chacun peut avoir sa place, dans l'objectif d'articuler les temps de l'enfant et de proposer en 2014 un projet qui puisse offrir aux enfants les meilleures conditions de réussite éducative. L'école ne se transformera pas toute seule, l'occasion nous est donnée de faire bouger les lignes. Or, à deux mois des vacances d'été, la Ville n'a pas commencé à proposer le moindre scénario.

Nous demandons donc avec insistance cette concertation au nom de l'intérêt de l'enfant. Vous nous la refusez visiblement au nom de vos intérêts électoraux. Nous trouvons cela inadmissible.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, sur le fond je trouve votre décision incompréhensible. En effet, l'amendement proposé consiste à dire « *qu'il est nécessaire dans la perspective de la réforme des rythmes scolaires à l'horizon 2014-2015 qui va entraîner une profonde*

réorganisation des temps scolaires et périscolaires, de créer un groupe de travail au sein du Conseil municipal chargé de piloter la nécessaire concertation avec tous les acteurs concernés : enseignants, directeurs d'écoles, parents d'élèves, associations culturelles, sportives et de loisirs, agents de la Ville de Lyon ». Ce groupe de travail comprendra un élu de chaque groupe.

Sur le fond, franchement, je ne comprends pas votre refus, alors que cette réforme va avoir un impact important pour nos finances, qui tombe dans un contexte électoral et qu'il convient de préparer par avance, ne serait-ce que pour l'intérêt des enfants, je ne comprends pas, sur le fond, votre décision et sur la forme, elle est soit encore plus incompréhensible, soit révélatrice. Pourquoi ? Parce que les Groupes de l'Opposition vous font cette proposition, la refuser d'emblée, alors que très honnêtement il s'agit d'une proposition faite dans un état d'esprit constructif et pour un sujet trop important pour qu'il tombe dans le champ politicien. Que vous refusiez, c'est votre liberté, et en tout cas c'est votre liberté de vote, mais sur le fond, je trouve votre décision incompréhensible et la méthode scandaleuse.

M. LE MAIRE : Je me souviens que la dernière fois que nous avons mis en place une telle commission, c'était à propos du stade à Gerland. La commission mise en place et vous en particulier -M. Braillard a eu l'occasion de le rappeler- je pensais que cela valait engagement de la part des uns et des autres, j'ai vu que cela ne durait que l'espace d'un mot et que cela n'engageait nullement.

Je trouve que ce problème des temps de l'enfant, des rythmes scolaires, de la question de l'enfant de manière plus globale est évidemment tout à fait fondamentale. Elle est si fondamentale pour nous, que je rappelle que c'est notre premier budget pour la Ville de Lyon, et si l'on comparait les budgets des autres villes, je pense que l'on en trouverait peu qui fassent autant d'efforts que la Ville de Lyon pour l'enfance et la petite enfance.

Nous allons essayer de mener le débat sérieusement en consultant très largement et pas seulement au sein du Conseil municipal mais tous les conseillers dans la diversité de leur représentation avec les directeurs, les instituteurs, les parents d'élèves, toutes les associations, les centres sociaux, les MJC, toutes celles et tous ceux qui travaillent déjà avec nous, ou qui sont appelés à travailler avec nous. Mais à condition de pouvoir partir sur un certain nombre de bases solides car aujourd'hui ce sont ces bases qui nous manquent.

Lorsque j'ai décidé -et je ne change pas d'idée- de reporter la réforme des rythmes scolaires, c'était à une époque où je ne savais pas quelles allaient être exactement les conditions financières. Je ne les connais toujours pas aujourd'hui, la CNAF, au niveau national, n'a toujours pas décidé de la façon dont cela sera financé. Pour pouvoir dire aux parents : « écoutez, il faut que nous vous fassions participer à telle ou telle hauteur ou non », pour faire ce genre de proposition et avancer de manière un peu sérieuse, nous devons quand même nous appuyer sur un terrain un peu balisé. On va baliser ce terrain et nous allons consulter, ne vous en faites pas, assez largement car après tout, si on avait pu prendre la décision en l'espace de trois semaines, pourquoi ne l'aurait-on pas fait dès la rentrée prochaine.

Je peux vous assurer que l'on va beaucoup consulter et qu'aujourd'hui rien n'est écrit d'avance. Aucune porte n'est fermée, nous allons essayer de nous forger une opinion à partir de cette consultation. Evidemment après l'ensemble du Conseil municipal sera associé, je vous signale que les commissions « normales » sont faites pour avoir des discussions et tout à l'heure, j'ai cru que mon Collègue Braillard invitait à plus de participation dans les commissions municipales. Nous allons donc essayer de procéder avec cette méthode, c'est pour cela que je mets votre amendement aux voix et que je vais me permettre de le rejeter pour le moment.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, nous venons d'apprendre qu'un amendement était présenté, je ne vais pas demander une suspension de séance, mais cela aurait été bien que les groupes de la majorité se concertent pour savoir ce qu'ils en pensent. Je donnerai donc juste mon point de vue et pourquoi je vous appelle à voter contre cet amendement. Ceci pour une raison simple, Monsieur Havard, parce que vous mettez de très jolis mots : « nécessaire concertation, tous les acteurs concernés, enseignants, directeurs, etc. », mais je rappellerai que vous étiez député à l'époque quand pendant 5 ans le Gouvernement n'a cessé de « taper » sur les enseignants, les

directeurs, sur la concertation. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu concertation quand on a décidé de ramener la semaine de 4 jours et demi à 4 jours !

Je tiens à souligner l'excellent travail réalisé par M. Fournel. J'étais avec lui à l'assemblée générale du Département de la Ligue de l'Enseignement, j'ai écouté ce qu'il a dit encore une fois, il a rappelé que 60 % des villes du réseau des villes éducatrices étaient pour cette réforme, pour qu'elle commence dès 2013.

Dans le cadre de cette réforme, je me suis déjà exprimé ici, nous pensons que c'est une bonne et belle réforme. M. le Maire a dit qu'on allait beaucoup consulter, que rien n'était décidé à l'avance bien évidemment. En ce sens là, nous voterons contre l'amendement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement présenté par M. Havard. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

(L'amendement est rejeté.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)